

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOU, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°03

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET DE LA VILLE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de la nomenclature M57, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le Conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Affectation du résultat du budget

Résultat de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	32 189 113,26	
Titres émis (recettes)	36 850 774,06	
Résultat de l'exercice		4 661 660,80
Résultat reporté		966 871,61
Soit un excédent cumulé de		5 628 532,41
Résultat de la section d'investissement		
Mandats émis (dépenses)	28 378 103,06	
Titres émis (recettes)	28 588 261,84	
Résultat de l'exercice		210 158,78
Résultat reporté		-7 921 977,23
Reste à réaliser dépenses		-922 765,91
Reste à réaliser recettes		4 022 376,58
Besoin de financement de		-4 612 207,78
<i>Affectation au 1068</i>		<i>4 612 207,78</i>
<i>Report au compte 001</i>		<i>-7 711 818,45</i>
<i>REPORT au compte 002</i>		<i>1 016 324,63</i>

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **DECIDE** de l'affectation du résultat du compte administratif 2023 en application du précédent schéma.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



